

Deloitte & Associés
6 Place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre
*Société de Commissariat aux
Comptes Membre de la CRCC de
Versailles et du Centre*

Geirec
276 rue de Chateaugiron
35063 Rennes cedex
S.A.S. au capital de 385 600 €
428 929 517 RCS Rennes
*Société de Commissariat aux
Comptes Membre de la CRCC
Ouest-Atlantique*

BROADPEAK

Société Anonyme
3771 Boulevard des Alliés
35510 CESSON-SEVIGNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS

Assemblée générale mixte du 12 juin 2025 – résolutions n° 21 et 22

Deloitte & Associés
6 Place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre
*Société de Commissariat aux
Comptes Membre de la CRCC de
Versailles et du Centre*

Geirec
276 rue de Chateaugiron
35063 Rennes cedex
S.A.S. au capital de 385 600 €
428 929 517 RCS Rennes
*Société de Commissariat aux
Comptes Membre de la CRCC
Ouest-Atlantique*

BROADPEAK

Société Anonyme

3771 Boulevard des Alliés

35510 CESSON-SEVIGNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS

Assemblée générale mixte du 12 juin 2025 – résolutions n° 21 et 22

Aux actionnaires de la société Broadpeak,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et des mandataires sociaux éligibles de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options ainsi consenties ne pourra donner droit à un nombre total d'actions représentant plus de 10% du capital social existant à la date d'attribution, étant précisé que le nombre d'actions à émettre au titre de l'utilisation conjointe des autorisations d'émission de bons de souscription d'actions, d'attribution gratuite d'actions, et d'émission d'options de souscriptions d'actions, respectivement objet des 19^{ème}, 20^{ème}, et 21^{ème} résolutions de la présente assemblée ne pourra, selon la 22^{ème} résolution, excéder 10% du capital social calculé à la date de l'émission considérée.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions appellent de notre part l'observation suivante :

Le rapport du Conseil d'administration renvoie aux dispositions prévues par l'article L.225-177 du code de commerce sans que la méthode qui sera retenue parmi les deux prévues par cet article soit précisée.

Fait à Rennes, le 22 mai 2025

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Geirec

radigue Guillaume

 ROUSSEAU Anthony

Guillaume RADIGUE

Anthony ROUSSEAU

Associé

Associé